

le garder et lorsqu'il vit que les alliés étaient aussi timides, aussi maladroits, qu'ils le furent dès leur première démarche, il comprit de suite qu'avec des mesures rigoureuses vis-à-vis les Mexicains et les résidents étrangers, avec de la finesse vis-à-vis des alliés, il pouvait être sûr de se maintenir au pouvoir. Aussi ne perdit-il pas de temps : la note collective est datée du 14 janvier ; onze jours après, son décret de terreur était rédigé et publié. Ce décret paraît n'avoir pas impressionné les plénipotentiaires. Il est vrai que le 27 de ce même mois, il y eut entre eux une altercation tellement grave qu'ils convinrent de ne point l'enregistrer dans le procès-verbal de ce jour.

On se rappelle que Miramon, étant président, avait ordonné à Marquez de prendre à la légation anglaise six cent mille piastres qu'il disait appartenir au commerce et devaient payer les droits. Les agents anglais qui faisaient la contrebande des piastres, comme je l'ai raconté, conçurent alors une haine violente contre Miramon, et trouvant l'occasion de s'en venger, n'y manquèrent pas. Le 22 janvier, Miramon, le P. Miranda et quinze officiers mexicains quittèrent la Havane pour venir à Vera-Cruz.

« Le 27 janvier, dit une note que je trouve dans mes documents mexicains, à dix heures du matin, l'ambassadeur anglais réunit les plénipotentiaires, M. de Saligny et le général Prim, pour leur dire que ce même jour le général Miramon devait arriver à Vera-Cruz sur un vapeur anglais, qu'il allait le prendre, lui faire mettre les fers, une chaîne et conduire en Angleterre pour y être jugé comme un voleur. L'ambassadeur français, indigné, dit qu'il ne pouvait permettre une telle violation du droit des gens ; que lorsque le général Miramon était parti du Mexique, il avait été recueilli par un navire de guerre français dont le capitaine ne lui donna pas seulement cette protection, mais refusa de le remettre à un autre de la marine anglaise qui le réclamait. L'empereur, ajouta-t-il, non seulement approuva la conduite de cet officier, mais le reçut à sa cour.

« Le général Prim dit que le général Miramon avait été reçu à la cour d'Espagne, et que lui-même, en passant par la Havane, l'avait invité à aller au Mexique par Vera-Cruz, cette place étant déjà occupée par les forces alliées. L'ambassadeur anglais persista dans son projet. Le Français alors protesta contre le fait, disant que ne pouvant pas s'opposer à la capture du général Miramon, puisqu'il venait sur un navire anglais, et que ne pouvant se mêler des actes intérieurs des forces anglaises, il EXIGEAIT que l'on mit dans sa protestation, les paroles qu'il avait prononcées, et que le général Miramon fût traité non seulement avec la considération due à son rang de général, mais encore avec celle qui lui était due pour la haute position qu'il avait occupée dans la république. Les paroles se croisèrent ; le général Prim fit sienne la demande de M. de Saligny et ajouta que si l'Angleterre prenait Miramon pour le juger comme un voleur, les alliés devraient prendre Juarez, pour le juger comme un assassin.

« Le résultat de tout ceci fut qu'à l'arrivée du vapeur anglais *Avon*, à Vera-Cruz, à six heures du soir, cinq ou six bateaux anglais, manœuvrés par des marins anglais, armés jusqu'aux dents, l'abordèrent, et quoique le général Miramon voyageât incognito, il fut pris et porté à la frégate anglaise dans la baie. Le 28, il fut transbordé à la rade de Sacrificios sur le navire de guerre anglais *Jason* où il est retenu sans pouvoir communiquer avec qui que ce soit ; on ne lui laisse parler seulement qu'aux personnes auxquelles le commodore Dunlop le permet, et encore ceci doit se faire en présence du capitaine du *Jason* et d'un officier anglais qui parle l'espagnol. Le commodore a dit qu'en vertu de la protestation de l'ambassadeur français, le général Miramon sera conduit à la Havane sur le même vapeur qui l'a amené. Le général Miramon a demandé à parler aux trois commissaires, et qu'on l'envoie à la Havane sur le navire de guerre espagnol qui part pour ce port, demain 30 janvier. Ces deux choses lui ont été refusées par l'ambassadeur anglais, qui dans

cette affaire a montré la conduite... » Suivent des épithètes injurieuses.

La conduite du général Prim à l'égard des Mexicains qui voulaient aller dans leur pays s'occuper des affaires nationales ayant été sévère et partielle, j'ai beaucoup été surpris des paroles qu'on lui prête dans cette note; je les crois pourtant vraies, car aux Cortès tous les orateurs qui l'ont attaqué s'accordent à le louer sur la manière dont il a défendu le droit des gens dans la personne de Miramon. M. Rios y Rosas dit à ce sujet : « A Vera-Cruz, arrive l'affaire du général Miramon, affaire dans laquelle le commodore anglais, obéissant aux instincts et aux traditions du caractère anglais, commet un attentat contre Miramon... De manière que lorsque les monarchistes se présentent ils sont repoussés, et quand ils s'en vont, alors on demande : Où sont les partisans de la monarchie? » Avouons, en passant, qu'il leur eût fallu beaucoup de courage pour se mettre en évidence, placés, comme ils étaient, entre Juarez décrétant la peine de mort contre tous ceux qui manifesteraient une opinion politique contraire à la sienne, et les alliés reconnaissant le gouvernement de Juarez, rétablissant avec lui les rapports diplomatiques, traitant les conservateurs avec dédain; les menaçant comme le fit le général Gasset; les repoussant comme le fit le général Prim et les maltraitant comme le fit le commodore Dunlop.

Les troupes alliées ne pouvaient pourtant pas rester indéfiniment cantonnées à Vera-Cruz et dans les villages voisins, en attendant la régénération du Mexique qui promettait d'être longue à s'accomplir. Aussi, le 7 février, M. le comte de Reus écrivait à son gouvernement : — « La note collective informera Votre Excellence de notre ferme résolution d'avancer dans l'intérieur, dessein que nous eussions déjà mis à exécution, si nous ne nous fussions heurtés contre les obstacles offerts par le manque des transports.

« Cependant, grâce à l'efficacité, à l'activité avec laquelle le très honorable capitaine général de l'île de Cuba nous en-

voie les éléments nécessaires pour entreprendre le susdit mouvement, et grâce aussi aux efforts faits ici pour réunir des chariots, des attelages et des bêtes de somme, j'espère que, dans quinze jours, nous pourrons nous mettre en marche.

« Il est probable que les troupes mexicaines ne s'opposeront pas à notre passage; mais si le contraire arrivait et nous obligeait à faire usage de la force, après le premier fait d'armes où la victoire nous restera, quel que soit le nombre de nos ennemis, il faudra agir avec vigueur et énergie et nous emparer de tous les éléments de guerre que le pays lui-même peut nous fournir. »

Cette communication était du 7 février, les quinze jours expiraient le 22, et le 19 se signait le traité de la Soledad; les troupes ne se mirent en marche qu'au commencement de mars, c'est à dire plus d'un mois après la dépêche du général Prim. Pourquoi donc attendre les transports si l'on devait traiter? et pourquoi traiter si l'on attendait les transports? Que signifie cette dépêche? On n'attendit pas les transports, et l'on résolut de demander au gouvernement de Juarez la *permission* d'avancer sur un territoire plus salubre que celui de Vera-Cruz. Dans ce but, les plénipotentiaires adressèrent, le 2 ou le 4 février, une note à M. Doblado, à laquelle il répondit le 6 : — « Comme le gouvernement de la république ignore quelle peut être la mission que les commissaires des puissances alliées viennent remplir au Mexique, parce que, jusqu'à ce moment, ils ont seulement indiqué des promesses, mais vagues, et dont personne ne comprend le véritable objet, il ne peut permettre que les troupes envahissantes s'avancent, à moins que l'on ne règle avec clarté et précision certaines bases générales qui feront connaître les intentions des alliées, et que l'on ne négocie ensuite avec prudence au sujet des intérêts importants qui doivent être discutés.

« Le citoyen président m'ordonne de dire, pour plus ample explication, que si vos seigneuries envoient promptement à Cordova un commissaire pour discuter avec un

autre commissaire du gouvernement les bases mentionnées, on donnera l'ordre de permettre d'avancer jusqu'aux points dont on conviendra... »

Ainsi, grâce à la direction donnée à l'expédition un mois après son arrivée à Vera-Cruz, personne ne comprenait son véritable objet ! A cette note, les alliés répondirent le 9 février par la dépêche suivante : — « Désireux de tenter un dernier effort pour prévenir un conflit qu'ils regretteraient sincèrement, les représentants soussignés croient de leur devoir d'inviter S. Exc. le ministre des affaires étrangères à venir s'entendre en personne avec M. le comte de Reus, qui lui donnera, en leur nom, toutes les explications nécessaires et de nature à dissiper des doutes injurieux pour la loyauté des hautes puissances signataires de la convention du 31 octobre 1861.

« M. le comte de Reus se rendra en conséquence le 18 février à onze heures du matin, sur un point choisi à égale distance de la Tejeria et de la Soledad, au Rancho de la Pulga. Les représentants espèrent que le ministre des affaires étrangères pourra se présenter à ce rendez-vous avec une garde d'honneur de cinquante cavaliers et de cinquante fantassins. M. le comte de Reus sera accompagné d'une escorte semblable. »

En présence de tant de ménagements et tant d'humilité doit-on s'étonner de la conduite arrogante du gouvernement mexicain et de la lettre suivante écrite le 10 février au comte de Reus, par le général Zaragoza. — « La Soledad, quartier général de l'armée d'Orient. — Général en chef. — On a toléré jusqu'à ce jour que les puissances alliées qui envahissent le Mexique, étendissent leurs opérations en dehors de Vera-Cruz; mais il serait déshonorant pour la patrie et indigne d'un général mexicain, d'assister impassible devant de nouveaux outrages. Je fais donc savoir au général en chef des forces ci-dessus mentionnées, qu'il doit les conserver dans ses positions actuelles qui sont Tejeria, Médelin, Paso del Toro et S. Juan Loma de Piedra, et ne pas avancer

d'avantage; dans le cas contraire je regarderais comme ouvertes les hostilités et la guerre déclarée. J'accomplirai le devoir sacré que m'imposent les lois de mon pays comme général en chef de l'armée chargée de la défense de la partie orientale du Mexique. — Zaragoza.

La fierté britannique, l'orgueil castillan et la susceptibilité française devaient recevoir bien d'autres atteintes, avant que les plénipotentiaires français, trouvant la mesure débordée, secouassent cette honteuse tutelle qui les opprimait et prissent la liberté de poursuivre l'exécution du traité de Londres, auquel le général Prim, comme sir Charles Wyke semblaient n'avoir jamais songé. L'entrevue ayant été acceptée, le général Prim se rendit au lieu désigné avec une escorte. A une lieue environ de la Soledad, les généraux Doblado et Zaragoza attendaient en voiture le comte de Reus; celui-ci y monta avec les deux généraux. A dix heures du matin ils arrivaient à la Soledad, et le comte de Reus se retira aussitôt avec le général Doblado dans une maison isolée, où ils restèrent plusieurs heures en conférence secrète. Dans cette conférence furent convenues, d'un commun accord, les stipulations préliminaires d'un traité de paix.

Avant de parler des tempêtes soulevées au Mexique comme en Europe, à propos de la convention de la Soledad, il faut répondre au naïf argument du général Prim qui, pour se disculper, avançait que puisqu'on devait traiter avec Juarez et le reconnaître par le fait même de l'envoi de l'ultimatum, il n'était nullement coupable de l'avoir reconnu par la proclamation et la note collective et d'avoir traité avec son gouvernement par la convention de la Soledad. Répondant à cette théorie, M. Bermudez de Castro disait en plein sénat : — « Les instructions envoyées par le gouvernement espagnol et que j'ai lues, les paroles qu'il adressait à l'ambassadeur de France, en lui rendant compte de la dépêche de M. Thouvenel, que prouvent-elles? Que l'on devait traiter avec Juarez, mais non pour entamer des négociations, et seulement pour lui imposer la dure loi de la force et les con-

ditions que l'on stipulait... On n'allait point traiter avec Juarez de la meilleure ou de la plus mauvaise organisation du gouvernement dans son pays; on allait lui imposer la loi et, s'il ne satisfaisait pas aux réclamations, s'il refusait à notre plénipotentiaire les réparations dues pour effacer l'infamie de l'expulsion de M. Pacheco, le gouvernement le dit aussi : « On ne suspendra pas une minute les hostilités. » Cela signifie-t-il traiter amicalement? Cela signifie-t-il reconnaître Juarez? »

Le général Prim comprit différemment son mandat, l'honneur national et celui de ses alliés. Le général Doblado désirait deux choses : une reconnaissance formelle du gouvernement de Juarez, du répit pour vaincre Marquez qui battait partout alors les troupes juaristes, et du temps pour organiser la défense contre l'armée alliée; il obtint davantage. Et le général Prim viendra dire ensuite qu'il ne s'est pas laissé jouer par le général Doblado! On en jugera par la convention suivante et l'effet qu'elle produisit en Europe comme au Mexique.

« Convention préliminaire de la Soledad, conclue entre le gouvernement mexicain d'une part, et les plénipotentiaires de l'Espagne, de la France et de la Grande Bretagne d'autre part, le 19 février 1862.

ART. 1^{er}. Le gouvernement constitutionnel qui est actuellement au pouvoir dans la république mexicaine ayant informé les commissaires des puissances alliées qu'il n'a pas besoin de l'assistance offerte par elles avec tant de bienveillance au peuple mexicain, parce que ce peuple contient en lui-même des éléments suffisants de force pour se préserver de toute révolte intérieure; les alliés auront recours à des traités pour présenter toutes les réclamations qu'ils sont chargés de faire au nom de leurs nations respectives.

ART. 2. Dans ce but, et les représentants des puissances alliées protestant qu'ils n'ont nullement l'intention de nuire à la souveraineté ou à l'intégrité de la république mexicaine, des négociations seront ouvertes à Orizaba, où les commis-

saires des puissances alliées et les ministres de la république se rendront, à moins que des délégués ne soient nommés par les deux parties, d'un consentement mutuel.

ART. 3. Tant que dureront ces négociations, les forces des puissances alliées occuperont les villes de Cordova, Orizaba et Tehuacan.

ART. 4. Afin qu'il ne puisse être en aucune façon supposé que les alliés ont signé ces préliminaires dans le but d'obtenir leur admission aux positions fortifiées maintenant occupées par l'armée mexicaine, il est stipulé que, dans le cas où malheureusement les négociations seraient rompues, les forces alliées se retireraient desdites positions et prendront position en ligne devant lesdites fortifications sur la route de Vera-Cruz, les points extrêmes étant le Paso-Ancho, sur la route de Cordova, et le Paso de Oveja, sur la route de Jalapa.

ART. 5. Dans le cas où, malheureusement, les négociations seraient interrompues, et les alliés se retireraient dans les lignes ci-dessus indiquées, les hôpitaux des alliés resteraient sous la sauvegarde de la nation mexicaine.

ART. 6. Le jour où les alliés commenceront leur marche pour occuper les points mentionnés dans l'article 3, le drapeau mexicain sera hissé sur la ville de Vera-Cruz et sur le fort de Saint-Jean d'Uloa. — Signé : comte de Reus, Manuel Doblado, Chas-Lennox Wyke, Hugh Dunlop, A. de Saligny, E. Jurien. — La Soledad, le 19 février 1862.

« J'approuve ces préliminaires, dans l'exercice des pleins pouvoirs dont je suis investi. — Benito Juarez, *président de la république*; Jésus Teran, *secrétaire*. »

Voulant être très sobre d'appréciations personnelles, et me servir presque exclusivement de documents étrangers pour écrire cette histoire, afin d'éviter le soupçon de partialité, je vais publier les interprétations données à cette convention par les Mexicains et les Espagnols.

« D. José H. Gonzalez, au général Woll. — Vera-Cruz, 20 février 1862. — ... Malgré la duplicité du gouvernement

de Juarez, malgré ses insultes faites aux alliés, Prim a eu hier une entrevue, à la Soledad, avec Doblado; le résultat en est que les troupes alliées vont occuper pacifiquement Orizaba, Cordova et Tehuacan... Ce qui nous dégoûte personnellement dans ce traité, c'est que les autorités juaristes restent dans les places occupées par l'armée alliée, de sorte que nous ne pouvons faire un pas en sûreté, parce que si l'on nous met la main dessus, les alliés ne peuvent rien pour nous, *afin de rester toujours neutres*. Voici la situation que nous a faite l'intervention, en ayant à sa tête le général Prim. Qui aurait cru que cette intervention, provoquée par les méfaits de la démagogie, serait devenue démagogue en mettant les pieds à Vera-Cruz? Personne. Les officiers espagnols et français souffrent comme nous de ce qui se passe ici... Prim et Doblado croient se tromper mutuellement, mais c'est le premier qui est trompé. Le parti libéral nous met hors la loi; Prim nous est hostile; l'Angleterre appuie Prim contre nous et contre l'amiral français, de sorte que l'intervention est tout à fait contre nous. Seulement un changement de personnes dans le commandement peut nous sauver. Marquez, en voyant ce qui se passe ici, est étonné et ne sait que faire...

« 24 février. Tout est changé aujourd'hui; les ordres venus d'Europe, cette nuit, ont mis le général Prim à sa vraie place, et l'ont fait rentrer dans le chemin qu'il devait suivre... Tout cela provient de ce que les intentions de l'empereur Napoléon sont clairement révélées; elles ont détruit les ambitions de Prim et fait cesser les doutes de l'amiral français qui suivait Prim les yeux fermés. »

Dès ce jour, en effet, les plénipotentiaires français prirent une allure plus indépendante et plus conforme à l'esprit de la convention de Londres; mais ils ne voulaient ni déchirer les préliminaires de la Soledad, ni diriger les démarches des alliés dans le sens de cette convention, car Prim et les deux diplomates anglais ne furent jamais dans un plus complet accord, et la rupture de l'alliance était un scandale à craindre. A Mexico, les préliminaires de la Soledad furent jugés

d'autant plus sévèrement que le mouvement militaire en faveur de l'intervention commençait à se dessiner sur une vaste échelle, malgré les nombreux éléments de rivalité, de défaillance et de découragement qui auraient dû le faire avorter, et qui ont été indiqués depuis l'arrivée de Prim et de Miramon à la Havane jusqu'à la signature de la convention de la Soledad.

Une lettre de Mexico, datée du 22 février, donne à ce sujet des détails fort intéressants et peint sous les couleurs les plus sombres la situation de la capitale, « où, dit cette lettre, l'anarchie est à son comble et où la population étrangère surtout, soumise de la part des différentes autorités aux mêmes actes d'arbitraire, de violence et d'extorsion que par le passé, en est réduite à craindre que la lenteur des alliés, leur attitude et leurs ménagements si inattendus envers une administration sans foi ni loi, comme sans prestige et sans force, n'attirent des malheurs bien autrement grands encore sur ceux qu'ils étaient venus protéger. Ces craintes ne sont que trop justifiées par certains actes officiels du gouvernement : l'un est un décret publié, le 25 janvier, par M. Juarez, et dont un article condamne à mort tous les individus, faisant partie à un titre quelconque des forces étrangères qui ont envahi le territoire mexicain sans déclaration de guerre préalable. »

« Comment s'étonner si, sous le coup d'une telle législation, les partisans de l'intervention et la majorité du pays qui détestent le gouvernement actuel aient gardé jusqu'à présent un silence prudent et contenu leurs aspirations et leurs espérances. Et, cependant la violence des hommes qui sont au pouvoir montre assez leur faiblesse et leurs craintes.

« Je n'ose guère vous dire de combien d'insultes ont été abreuvés ici, les Espagnols, les Français et les Anglais, par une poignée d'hommes qui, à l'aide de la terreur et d'exactions sans nombre, maintiennent un semblant de pouvoir qu'on veut faire passer en Europe pour l'expression du sentiment national. Et cependant, plus on fait subir d'hu-

miliations aux représentants des trois grandes puissances, moins ils semblent les ressentir.

« Pendant que nos diplomates à épée se laissent prendre aux pièges que leur tend un pouvoir qu'ils avaient ordre de ne pas reconnaître et de combattre, le pays s'agite en faveur de l'intervention. Le 9 février, Marquez et Zuloaga, avec un millier d'hommes environ, surprenaient à S. Juan del Rio, à trente-cinq lieues de la capitale, un corps de troupes de Juarez de mille à douze cents hommes, sous les ordres de Rey et de Cuëllar, leur tuaient cinq cents hommes parmi lesquels un de ces deux chefs, le colonel Rey, et leur faisaient trois cents prisonniers, s'emparant, en outre, de plusieurs pièces de canons, d'une grande quantité d'armes et d'objets de campement.

« Deux jours après, Marquez opérait sa jonction avec Mejia, qui lui amenait plus de deux mille hommes. En même temps, Buitron et Lamadrid, avec quinze cents hommes, venaient se retrancher dans la forte position de Las Cruces, à six ou sept lieues de Mexico, tandis que Vicario, à la tête d'un corps évalué à deux ou trois mille hommes, s'emparait, sans conteste, du district de Cuernavaca, et que d'autres chefs, tels que les généraux Chacon, Argüelles, Cobos, Gutierrez, Calderon, reprenaient la campagne dans diverses directions, avec des détachements plus ou moins considérables. »

Le général Prim essaya de justifier la rédaction et la signature des préliminaires de la Soledad, en plaidant en faveur de la force du gouvernement de Juarez et critiquant le parti réactionnaire, « presque réduit à rien, » disait-il. Les dépêches du comte de Reus et les faits qui se passaient au Mexique démentent continuellement les assertions du général, de sorte qu'il suffit de citer ces dépêches et de raconter ces événements pour montrer, sinon la duplicité de ce général, au moins son inhabileté. C'est ce que M. Bermudez de Castro fit au sénat espagnol avec une éloquence digne et simple : « Les décrets sanguinaires de Juarez, disait cet orateur, ne

prouvent pas beaucoup que le parti réactionnaire fût annihilé; si ce parti eût été presque détruit, il n'eût pas été nécessaire de punir de la peine de mort toute action, même la plus innocente... En lisant le premier article de la Soledad, en lisant aussi les raisons dont le plénipotentiaire espagnol accompagnait ce traité, tout le monde croirait qu'en effet le gouvernement de Juarez était un gouvernement fort... qui avait les moyens de se faire respecter, qui se faisait obéir dans tout le pays... Cependant, dans la même dépêche de M. le comte de Reus, je trouve la preuve évidente que ce serait une grave erreur, de la part du sénat, s'il croyait ce qui se déduit naturellement de l'article premier des préliminaires de la Soledad.

« Dans cette dépêche du 20 février, M. le comte de Reus ajoute : « Le général Doblado convint de notre supériorité « et me déclara que toutes les personnes sensées du pays « désirent que nos différends aient un dénouement pacifique ; « mais que le gouvernement se trouve, jusqu'à un certain « point, sous la pression des exaltés qui, accoutumés au « désordre qu'entraîne la guerre, tenteraient d'enlever au « gouvernement son prestige et le déclareraient même « traître à la patrie, à cause de la conduite modérée qu'il est « résolu à tenir dans ses rapports avec les commissaires « alliés. »

« Mais, en outre, dans le procès-verbal de la conférence dans lequel, de retour de la Soledad, le plénipotentiaire espagnol rendait compte à ses collègues du résultat de sa mission, on lit ces paroles qui peignent aussi quelle était la situation de ce gouvernement qui se suffisait à lui-même pour rétablir l'ordre et se faire obéir dans le pays. « Le général Doblado — c'est le plénipotentiaire espagnol qui parle — en vint à me dire en résumé : « Que le gouvernement est « entouré de difficultés à cause de l'espèce d'indépendance « qui existe dans les États, dont les gouverneurs se refusent « à obéir aux ordres du gouvernement de la capitale, en vue « de l'exaltation des esprits et très particulièrement dans le